

Conducteur du Conseil syndical

1^{er} juillet 2025 à 18h00 – Salle du conseil de Vaas

Ordre du jour :

1. Présentations / Informations

- **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** : Présentation de la démarche et de Solène Mossbach, chargée de mission en poste depuis le 12/05/2025
- **Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)** : Point d'information
- **Service Efficacité Énergétique (SEE)** : Rappel des missions auprès des collectivités adhérentes
- **Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT**
- **Lancement du programme Écopousse pour l'année scolaire 2025-2026**
- **Malices au Pays 2026**
- **Point sur l'étude juridique pour la constitution d'une structure dédiée aux énergies renouvelables sur le territoire de la Vallée du Loir**

2. Délibérations

- **Natura 2000** : Candidature à la présidence du comité de pilotage de la carrière souterraine de la Volonière à Poncé-sur-le-Loir
- **Natura 2000** : Délibération modificative relative au marché « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges »
- **Patrimoine** : Présentation des prochaines communes concernées par l'inventaire du patrimoine
- **Patrimoine** : Augmentation des coûts des guides-conférenciers dans le cadre de vacances externalisées
- **Patrimoine** : Demande de subvention pour la résidence d'artistes 2025-2026
- **Régie de recettes** : Délibération relative à l'extension des activités de vente et aux modalités d'encaissement
- **Sentiers « Au Fil du Loir »** : Avancement du projet

3. Questions diverses

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 1^{er} avril 2025 (secrétaire de séance : Galiène Cohu).

Désignation d'un secrétaire de séance. Secrétaire de séance désignée : Nadine GRELET-CERTENAIS

1- Présentations / Informations

- **Projet Alimentaire Territorial (PAT) : Présentation de la démarche et de Solène Mossbach, chargée de mission en poste depuis le 12/05/2025**

Solène Mossbach, nouvelle chargée de mission arrivée le 12 mai 2025, présente la démarche engagée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial. Elle expose les objectifs, les partenaires impliqués ainsi que le calendrier prévisionnel. Ce temps d'échange se veut permettre aux élus de bien appréhender les enjeux de cette action.

Echanges suite à cette présentation :

M. Boussard estime pertinent que l'enquête soit adressée aux habitants, mais interroge sur la réalisation d'une enquête similaire auprès des professionnels, en particulier les producteurs locaux. Il rappelle que si l'avis des consommateurs est important, il est essentiel d'intégrer également celui des producteurs.

Mme Latouche précise que les comices constituent un lieu privilégié pour rencontrer les agriculteurs et s'interroge sur d'autres actions permettant ce contact, invitant à solliciter Solène à ce sujet.

M. Boussard signale que le concours départemental de labour se tiendra début août.

Mme Latouche propose de recenser d'autres événements pertinents, tels que les comices, les concours de labour, la fête du blé au pain ou la fête de la pomme. Elle invite à informer Solène de toute animation pouvant être intégrée dans le programme, dans le cadre de la concertation. Elle rappelle par ailleurs que, compte tenu des élections municipales de mars 2026, l'objectif est de valider le plan d'action avant cette échéance, afin que les nouveaux élus puissent se l'approprier et le mettre en œuvre.

- **Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) : Point d'information**

Un point d'information est fait sur les dispositifs actuels de prévention et de lutte contre les incendies de forêt sur le territoire. Les actions récentes, les moyens mobilisés et les perspectives d'amélioration sont présentés afin d'assurer une meilleure prise en compte de la législation en vigueur par les acteurs locaux.

Echanges suite à cette présentation

Mme Latouche souligne l'importance de la présence de Valentine au sein du PETR. Elle précise que, si le nord Sarthe ne comporte pas de massif classé à risque, la grande majorité des enjeux se situe dans le sud Sarthe, rendant ce programme essentiel.

M. Boussard interroge sur les moyens financiers et humains alloués aux obligations légales de débroussaillage, notamment concernant les distances à respecter le long des voies communales ou départementales (10 à 15 mètres de chaque côté).

Mme Grelet-Certenaïs demande quel est le principe de regroupement des propriétaires forestiers : critère géographique, type d'essences végétales ou typologie de la végétation ?

Mme Latouche répond que le périmètre des massifs à risque est identifiable sur les cartographies. Le PETR est concerné par les massifs 6, 7, 8, 9 et 11 ; seul le massif 10 n'est pas concerné. Elle rappelle que les élus et techniciens référents sont déjà nommés, mais qu'il faudra relancer le dispositif après les élections municipales de 2026 afin de désigner à nouveau — ou confirmer — un élu référent.

M. Jaunay (CoDev) regrette que la dimension de concertation ne soit pas suffisamment abordée. Il insiste sur l'importance d'associer non seulement les propriétaires mais aussi le grand public, soulignant qu'il s'agit aussi d'un enjeu culturel lié à la relation à la forêt. Selon lui, l'appropriation territoriale par les habitants est essentielle ; il ne suffit pas de diffuser l'information, il faut également intégrer leurs attentes et les impliquer dans la réflexion.

Mme Latouche précise que le PETR participe à divers événements et souhaite mettre en place un « forum des métiers » en contactant les propriétaires via les mairies.

M. Boussard rappelle que les maires peuvent établir la liste des propriétaires et des parcelles à risque, et assurer la mise en relation avec le Pays, qui ne peut utiliser directement ces données. La collaboration avec les communes est donc indispensable, et le rôle du référent local primordial, notamment pour identifier les propriétaires, y compris ceux à l'étranger.

M. Boussard ajoute qu'un certain nombre de propriétaires risquent d'être surpris de recevoir un message, certains n'étant même pas conscients qu'ils possèdent des parcelles.

Mme Latouche indique qu'il est souvent difficile de retrouver l'ensemble des propriétaires, même si les plus « gros » (en termes de surface parcellaire) et les plus sensibilisés sont généralement connus. Un noyau dur actif peut toutefois inciter les autres à s'impliquer. Elle insiste sur la nécessité de faire respecter les obligations : les maires ne pouvant pas se rendre sur chaque parcelle, il est essentiel de motiver les propriétaires et de leur expliquer les risques. Un terrain non entretenu peut entraîner la perte de la parcelle, provoquer un incendie dans une habitation voisine et engager la responsabilité de son propriétaire.

M. Salmon présente l'idée de créer une association, suivant le modèle en développement à Parigné-l'Evêque et ceux déjà établis à Mulsanne et Teloché. Il met en avant les besoins exprimés par les pompiers : accès opérationnel sur les parcelles imbriquées, bandes de circulation de 30 m pour les véhicules, proximité de points d'eau homologués et aménagements favorisant l'accès direct, notamment en ligne droite. Il souligne que cela requiert une forte concertation et communication avec les propriétaires pour finaliser des zones d'appui au cœur du dispositif, utiles en intervention. Lors d'une réunion à Parigné-l'Evêque en présence du commandant Guérin, celui-ci a témoigné d'une intervention à Mayet où, faute d'accès reconnu (seul un passage vélo

existait), les pompiers ont dû se cantonner à l'extérieur et laisser brûler deux hectares. L'enjeu principal reste donc l'accessibilité et l'aménagement concertés des parcelles à risque.

Mme Robineau interroge sur la manière dont seront prévenus tous les propriétaires. Elle rappelle qu'une première présentation évoquait l'organisation de réunions publiques et souhaite savoir si cette option est toujours envisagée ou abandonnée. Elle note que l'envoi de courriers est évoqué, mais souligne la difficulté pour les maires de retrouver certains propriétaires.

Mme Latouche estime qu'un listing des propriétaires serait l'outil le plus clair et pratique. Le CRPF dispose d'une telle liste, bien que non exhaustive. L'objectif serait de travailler avec les maires pour la compléter : identifier les manques, actualiser les changements de propriétaires et éviter l'envoi de courriers erronés. Elle précise que, malgré la possession des coordonnées par les mairies, certains propriétaires ne répondent pas au courrier et que la connaissance de voisinage peut parfois être utile.

M. Gruau demande quelle est l'implication du DCFI dans cette démarche. Il insiste sur la nécessité de prioriser les zones à risque. Il cite l'exemple des sentiers de la forêt de Bercé (projet également appliqué à Sillé-le-Guillaume et Bercé) : une démarche complexe reposant sur un conventionnement entre collectivités locales, ONF, DCFI et département, dans le cadre d'une forêt domaniale. Il précise que le DCFI y est systématiquement impliqué. Contrairement à une simple application d'information, il s'agit d'un outil de veille ciblé sur les zones à risque, qui pourrait être piloté par le commandant Guérin.

• Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT

Le PETR Pays Vallée du Loir a pris part aux 19e Rencontres nationales des SCoT qui se sont tenues à Arcachon du 18 au 20 juin 2025, au Palais des congrès. Cet événement, placé sous le thème « Ensemble, construire demain ! », a rassemblé de nombreux acteurs de la planification territoriale venus de toute la France pour échanger sur les grands défis actuels des territoires, notamment l'adaptation du développement aux capacités locales et les conséquences du changement climatique.

La Fédération des SCoT a mis l'accent, lors de ces rencontres, sur la nécessité d'aménager autrement face aux pressions croissantes sur la ressource en eau et aux risques naturels accrus.

Les débats ont souligné l'importance d'intégrer la sobriété foncière et la gestion durable des ressources dans les documents de planification, tout en maintenant une certaine stabilité législative pour permettre aux territoires d'agir efficacement sur le long terme.

La participation du PETR Pays Vallée du Loir à ces journées nationales lui a permis de s'inspirer des retours d'expérience d'autres territoires, de renforcer ses réseaux et d'alimenter la réflexion locale autour de son propre SCoT. Elle témoigne aussi de l'engagement du territoire à anticiper les évolutions réglementaires et à adapter ses politiques publiques aux enjeux environnementaux et sociétaux, en mettant l'accent sur la résilience et la cohérence de l'aménagement au service des collectivités et de leurs habitants.

M. Weber informe qu'il a participé, le 19 juin dernier, à la rencontre nationale des SCoT, consacrée aux thèmes de la résilience et de la capacité des territoires à gérer leurs ressources, notamment en eau, dans un contexte d'adaptation au changement climatique. De nombreux témoignages de territoires du sud de la France ont été présentés ; même si la situation n'est pas encore critique localement, elle pourrait à terme concerner notre territoire.

Il rappelle que le SCoT est un dossier de planification stratégique et hautement politique, car il engage la capacité du territoire, en fonction de ses ressources, à accueillir de nouvelles activités ou populations, ce qui en fait à la fois un outil opérationnel et un document à forte portée politique.

La tendance actuelle, témoignée par ces mêmes territoires du Sud de la France, consiste à partir des ressources disponibles pour définir les possibilités d'aménagement et de développement, plutôt que de projeter une croissance a priori. Il cite l'exemple du Gers, fortement agricole, où la ressource en eau diminue drastiquement : les prévisions indiquent que d'ici 10 à 15 ans, seule la moitié de l'eau potable actuellement disponible le sera encore (témoignage agence de l'Eau Adour-Garonne). Les élus veulent donc adapter leur stratégie de développement en fonction de ce constat.

Pour notre territoire, un SCoT Air-Énergie-Climat intégrant le plan climat existant sera élaboré. Il sera actualisé et réalisé un diagnostic, puis, avec les élus en place suite aux prochaines élections municipales, un projet d'aménagement stratégique intégrant ces enjeux sera construit. M. Weber propose de transmettre, à ceux qui le souhaitent, la documentation issue de cette rencontre, qu'il juge particulièrement intéressante. Les élus qui le souhaitent peuvent également se rapprocher de lui afin de discuter plus en profondeur des échanges ayant eu lieu lors de ces rencontres.

- Service Efficacité Énergétique (SEE) : Rappel des missions auprès des collectivités adhérentes**

Le service rappelle ses missions principales auprès des collectivités adhérentes, notamment en matière d'accompagnement à la maîtrise de la consommation énergétique et au développement des énergies renouvelables. Ce rappel vise à renforcer la connaissance des élus sur les services proposés et à encourager leur mobilisation.

Remarque : Les annonces récentes du gouvernement concernant MaPrim'Rénov n'auront pas d'impact sur le service efficacité énergétique, qui repose sur d'autres cofinancements et dont les actions sont spécifiquement destinées aux collectivités.

Après un an de marché avec le prestataire TERNEO, un état des lieux dépenses/recettes est proposé aux membres du Comité Syndical, arrêté au 24/06/2025 :

Dépenses		Recettes		
Catégorie	Montant	Financeur	Montant touché	Montant prévu
	€ HT	€ TTC		€
2024				

Prestation de service dans le cadre du marché SEE	38 610	46 332	FNCCR (50% du HT)	0 - attente signature de l'ensemble des collectivités	19 305
			Communes et intercommunalités	7 392,68	27 027
2025					
Prestation de service dans le cadre du marché SEE	38 890 réalisés (77 780 attendus sur 2025)	46 668 (93 336 attendue sur 2025)	FNCCR (50% du HT)	0 – attente signature de l'ensemble des collectivités	38 890
			Communes et intercommunalités	14 059,50	54 446
			Total des cofinancements touchés	21 452,18	139 668
Total prévu au marché (€) jusqu'au 31/12/2026	200 450	240 540	Total des cofinancements attendus au 31/12/2026	FNCCR :	100 225
				Communes et intercommunalités :	140 315
Enveloppe consommée	Env. 39%		% recettes touchées sur enveloppe prévue	Env. 15%	

Pour rappel, cette procédure de gestion des subventionnements a été délibérée au Comité syndical du 26/03/2024, avec une adhésion proposée des intercommunalités à 2 000€ et des communes à 1€ par habitant afin de pouvoir financer le reste à charge. Le déficit cumulé en termes de recettes est de **71 547,82€ à ce jour**.

Echanges suite à la prise de parole de Marie Petitjean, chargée de mission Energie-Climat :

M. Weber rappelle que l'accompagnement présenté par Marie s'inscrit dans le cadre du partenariat avec TERNEO. En tant que directeur financier du marché, il alerte sur le déficit actuel du service, dû au manque d'adhésions. Le cofinancement de la NCCR couvre 50 % du montant HT, mais la pérennité du service nécessite plus d'adhérents. Il souligne qu'au regard du temps et des prestations offertes, l'adhésion est avantageuse et que le suivi fonctionne bien. Le service affiche aujourd'hui un déficit de 71 000 € par rapport au coût du marché.

Mme Latouche confirme que si le nombre d'adhésions des communes et intercommunalités n'augmentent pas, ce service sera amené à disparaître. Un travail de redimensionnement a été effectué pour coller aux besoins des communes, notamment en matière d'efficacité énergétique (aide à la maîtrise d'ouvrage, accompagnement sur projets). L'adhésion, peu coûteuse, permet de maintenir ce service au bénéfice des communes. En 2025, seuls 7 000 € ont été perçus sur les 27 000 € prévus. Elle invite les communes adhérentes, comme celle de M. Paquet, à témoigner de leur expérience positive.

M. Peter illustre l'accompagnement de TERNEO par l'exemple de son EHPAD, où l'installation de pompes à chaleur pour rafraîchir les trois niveaux a été suivie de bout en bout par TERNEO

(choix techniques, sélection de l'entreprise, suivi du chantier). Une seconde phase prévoit la pose de panneaux photovoltaïques pour réduire la consommation annuelle. Le même accompagnement est sollicité pour un projet de rénovation énergétique de la future garderie, malgré l'absence actuelle de subventions. Il souligne la neutralité, le professionnalisme et la vigilance technique de TERNEO, ainsi que leur capacité à optimiser les coûts et à fournir des dossiers complets, faisant gagner un temps précieux aux communes.

M. Ouvrard indique que, comme pour M. Peter, TERNEO a aidé sa commune sur des solutions techniques (gymnase, bâtiments scolaires, cantine) avec un apport critique et constructif.

Mme Latouche cite également l'exemple de sa commune (Le Lude), où TERNEO a analysé la consommation des bâtiments et proposé des solutions pour réduire les dépenses, notamment pour la piscine. Elle insiste sur le fait que le coût de l'adhésion est rapidement amorti et réitère : sans augmentation du nombre d'adhérents, le service ne pourra pas être maintenu.

- **Lancement du programme Écopousse pour l'année scolaire 2025-2026**

Le PETR Pays Vallée du Loir va assurer le pilotage du programme éducatif Écopousse sur l'ensemble du territoire pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce dispositif, conçu par l'entreprise Eco CO2 dans le cadre du programme ACTEE, vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires à la sobriété écologique et énergétique, à travers des ateliers interactifs et des contenus pédagogiques variés. Chaque classe participante bénéficiera de trois ateliers animés par des intervenants spécialisés, issus de structures locales, ainsi que d'un accès à des ressources complémentaires pour les enseignants. Les thématiques abordées couvrent un large éventail de sujets liés à l'environnement, dont la découverte des énergies, l'eau, les déchets, la mobilité ou encore la biodiversité.

Le PETR coordonnera la mobilisation des écoles, le suivi du dispositif et la communication auprès des collectivités et des établissements scolaires. L'action est cofinancée à hauteur de 80% grâce aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), le reste à charge étant modulé selon le nombre de classes inscrites, avec un tarif dégressif au-delà de 30 classes et pris en charge par le budget des écoles. L'objectif est de rassembler au minimum 21 classes pour garantir la viabilité du projet, ce qui est chose faite avec les classes suivantes et les communes suivantes :

- Loir-en-Vallée : 3 classes
- La Chartre-sur-Le-Loir : 3 classes
- Le Lude : 2 classes
- Pontvallain : 5 classes
- Mayet : 3 à 9 classes (en attente du chiffre final)
- La Fontaine St Martin : 3 classes
- Ligron : 2 classes

Soit 21 classes, potentiellement 27 classes à venir. Si des communes sont intéressées pour intégrer le dispositif, elles ont jusqu'au 04/07 inclus pour se manifester auprès de Marie Petitjean (energie-paysvallée@orange.fr)

climat@pays-valleeduloir.fr ; 06 07 52 89 60) du PETR. Après ça, le tarif sera bloqué pour 2025-2026 et les inscriptions closes.

Le calendrier prévoit un conventionnement pendant l'été et un lancement des ateliers à partir d'octobre 2025. Ce programme offre une réelle opportunité de renforcer l'éducation à l'environnement sur le territoire, tout en favorisant l'engagement des acteurs locaux et des jeunes générations.

Echanges suite à cette présentation

M. Weber indique que le projet précédemment présenté sera réalisé, avec 21 classes prévues et un potentiel porté à 27.

Mme Latouche rappelle qu'initialement, le nombre de classes était insuffisant, mais qu'après relance, il est passé à 27, permettant le lancement du programme Écopousse. Elle précise que les écoles souhaitant s'y ajouter peuvent encore le faire, à condition de se signaler rapidement.

Sont ajoutées les communes de Mareil sur Loir & Chahaignes.

• Malices au Pays 2026

La nouvelle édition du festival « Malices au Pays » se tiendra en 2026 sur plusieurs communes du territoire, à savoir **Villaines-sous-Malicorne**, **Mayet**, ainsi que **Lavenay, commune de Loir en Vallée**. Par ailleurs, les représentations se dérouleront également dans les trois salles de spectacles partenaires situées à La Flèche, programmé par Le Carroi, au Lude, par Le Ronsard et à Montval-sur-Loir avec La Castélorienne. La programmation artistique est en cours d'élaboration.

• Point sur l'étude juridique pour la constitution d'une structure dédiée aux énergies renouvelables sur le territoire de la Vallée du Loir

Dans le cadre de la stratégie de développement des énergies renouvelables sur le territoire, une convention d'honoraires a été signée avec le cabinet Seban Avocats afin de conduire une étude juridique approfondie, structurée en deux phases. Cette mission porte sur l'assistance au PETR et aux trois EPCI membres pour la mise en place d'opérations d'autoconsommation collective, avec pour objectif la constitution d'une structure juridique dédiée. L'électricité produite dans ce cadre devra en priorité satisfaire les besoins des collectivités locales, tout en permettant, à terme, l'ouverture à d'autres consommateurs tels que les administrés ou les sociétés privées.

La première phase consiste en la remise d'une note d'analyse détaillée comprenant :

- L'analyse de la compétence du PETR et des EPCI membres en matière de production d'électricité photovoltaïque destinée à l'autoconsommation collective, ainsi que leur capacité à prendre des parts dans des sociétés poursuivant un tel objet ;
- La présentation du dispositif d'autoconsommation collective permettant la valorisation locale de la production d'électricité ;

- Un panorama des différentes structures juridiques envisageables (société publique locale, société d'économie mixte, société de production d'énergie renouvelable), détaillant pour chacune les conditions de participation, les caractéristiques, ainsi que les avantages et inconvénients.

La seconde phase consistera en un accompagnement opérationnel à la mise en œuvre concrète du projet, incluant la rédaction de l'ensemble des actes nécessaires à la création de la structure retenue (statuts, pacte d'actionnaires, règlement intérieur, délibérations, etc.). Cette mission comprendra l'étude des dossiers au regard des pièces, textes et jurisprudence applicables, les échanges et consultations nécessaires, ainsi que la rédaction des actes juridiques afférents. Cette démarche vise à doter le territoire d'un cadre sécurisé et adapté pour le développement de l'autoconsommation collective au bénéfice des collectivités et, à terme, des autres acteurs locaux.

Echanges suite à cette prise de parole :

Mme Latouche indique que le contexte et les objectifs du dossier ont été définis et qu'un cabinet d'avocats (SEBAN Avocats et associés) a été sollicité pour analyser les structures juridiques possibles, un retour étant prévu ultérieurement. Elle précise qu'un élu dédié est nécessaire pour porter ce sujet : M. Chauvin étant déjà très sollicité, et le volet mobilité ayant été pris en charge par les intercommunalités avec un simple suivi au niveau du PETR, M. Roncière devient référent sur ce dossier, majeur pour les années à venir.

M. Roncière rappelle que la trajectoire visée s'étend de 2030 à 2050. Si l'objectif reste atteignable, il constate actuellement un déficit de 50 % par rapport aux cibles fixées initialement. Il insiste sur la nécessité de poursuivre le déploiement sur le territoire, avec pour enjeu de conserver la maîtrise du projet et d'accélérer sa mise en œuvre.

2- Délibérations

- **Natura 2000 : Candidature à la présidence du comité de pilotage de la carrière souterraine de la Volonière à Poncé-sur-le-Loir.**

Il est proposé au comité syndical d'approuver la candidature du PETR Pays Vallée du Loir à la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Carrière souterraine de la Volonière » à Poncé-sur-le-Loir. Cette prise de responsabilité s'inscrit dans la volonté du PETR d'assurer un rôle moteur dans l'animation et la gestion des sites Natura 2000 présents sur son territoire.

Par ailleurs, suite à ce nouveau portage il sera demandé d'autoriser la Présidente à lancer et signer le marché public afférent à cette mission, afin de permettre un démarrage effectif des prestations dès le 1er octobre 2025.

Enfin, la délibération portera sur la proposition de modification des statuts du PETR, et plus précisément de l'article 5, afin d'intégrer explicitement le portage et l'animation de tout sites Natura 2000 situés sur le territoire des EPCI membres, y compris les communes hors périmètre actuel du PETR mais incluses dans les périmètres Natura 2000 comprises au sein du territoire. Cette nouvelle rédaction vise à renforcer la capacité d'intervention du PETR et à sécuriser juridiquement ses missions dans ce domaine.

Le comité syndical sera invité à délibérer sur ces trois points : la candidature à la présidence, l'autorisation de lancement du marché, et la modification statutaire, avant de mandater la Présidente pour l'exécution des décisions adoptées.

La dépense pour ce type de prestation est estimée à **6 500€ HT** pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2026. Les cofinanceurs sont la Région et le FEDER.

L'article 5 des statuts du PETR aujourd'hui est le suivant :

Article 5 - Conventionnement avec l'Etat dans le cadre de la mission site Natura 2000 Vallée du Loir de Bazouges à Vaas, pour les communes intégrées au périmètre Natura 2000 FR 5200649, y compris les communes hors périmètre du PETR.

Le PETR est habilité à signer la convention Natura 2000.

La convention prévoit l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectif sous l'impulsion de la Présidence.

Elle prévoit également que le PETR assure l'animation du site, le cas échéant en la délégant à un organisme compétent, dans le respect des règles relatives à la mise en concurrence, qu'il réunit le Comité de pilotage du site au moins une fois par an et lui soumet au moins une fois tous les trois ans un rapport retraçant les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et les propositions de modification du document d'objectif.

NB : Ne sont concernées par le présent article que les communes intégrées au périmètre Natura 2000 FR 5200649.

Il est proposé qu'il soit modifié de la façon suivante :

Article 5 – Portage et animation des sites Natura 2000

Le PETR est habilité à signer toute convention avec l'État ou toute autre autorité compétente dans le cadre de la mission d'animation et de gestion de sites Natura 2000 situés sur le territoire des EPCI membres, y compris pour les communes hors périmètre du PETR mais intégrées au périmètre d'un site Natura 2000 concerné.

La convention prévoit l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs sous l'impulsion de la Présidence. Elle prévoit également que le PETR assure l'animation du site, le cas échéant en la délégant à un organisme compétent, dans le respect des règles relatives à la mise en concurrence, qu'il réunit le comité de pilotage du site au moins une fois par an et lui soumet au moins une fois tous les trois ans un rapport retraçant les mesures mises en œuvre, les difficultés rencontrées et les propositions de modification du document d'objectifs.

Ne sont concernées par le présent article que les communes intégrées au périmètre d'un site Natura 2000 pour lequel le PETR est désigné structure porteuse.

Délibération du Comité syndical :

- *Le Comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité*

- **Natura 2000 : Délibération modificative relative au marché « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges »**

Dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000, il est proposé au comité syndical d'adopter une délibération modificative concernant le marché « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges ».

Cette modification est rendue nécessaire par l'évolution des règles du FEDER, qui n'autorise plus de cofinancement pour des montants inférieurs à 100 000 €, ce qui impose une révision du plan de financement initial. Par ailleurs, cette délibération intègre le nouveau site Natura 2000 de la carrière souterraine de la Volonière à Poncé-sur-le-Loir dans le périmètre d'animation du PETR.

Le nouveau plan de financement prévoit, pour la période 2025-2026, un montant total de dépenses estimé à 233 601,80 €, auquel s'ajoutent 7 % de coûts indirects, soit un total de 249 954 €.

La Région Pays de la Loire serait sollicitée à hauteur de 40 % de ce montant, soit 99 982 €. Les dépenses prévisionnelles pour l'animation de la zone « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » sur 2027-2028 sont estimées à 150 000 €, et à 20 000 € pour la carrière souterraine de la Volonière.

L'ensemble de ces montants, augmentés des coûts indirects et des dépenses non cofinancées par la Région sur 2025-2026, font l'objet d'une demande de cofinancement FEDER à hauteur de 60 % sur la période 2025-2028, soit 259 112,4 €.

Une nouvelle demande de subvention sera déposée auprès de la Région en 2027 pour la part non couverte par le FEDER. **Il est précisé qu'en cas d'impossibilité d'obtenir les financements attendus, le portage Natura 2000 ne pourra plus être assuré par le PETR, sauf nouvelle délibération expresse et inscription des dépenses au budget.**

- Le tableau ci-dessous synthétise le plan de financement proposé :

Période	Dépenses totales (€)	Coûts indirects (7%) (€)	Total à financer (€)	Région (40%) (€)	FEDER (60%) (€)
2025-2026	233 601,80	16 352,20	249 954	99 982	
2027-2028 (Vaas-Bazouges)	150 000	10 500	160 500	64 200*	
2027-2028 (Volonière)	20 000	1 400	21 400	8 560*	
Total FEDER (60%) sur 2025-2028					259 112,4
Totaux	403 601,8	28 252,2	431 854	99 982 (172 742**)	259 112,4

*Demande d'aide à réaliser en 2027

**Montant comprenant l'ensemble des aides régionales en cas d'accord sur l'aide qui sera demandée en 2027

- Ce plan de financement vise à garantir la continuité de l'animation et la gestion des sites Natura 2000 sur le territoire, tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes réglementaires et financières d'attribution du FEDER.

Délibération du comité syndical

- *Le Comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité*

Délibération du comité syndical :

- **Patrimoine : Présentation des prochaines communes concernées par l'inventaire du patrimoine et ouverture d'un emploi permanent d'attaché de conservation du patrimoine**

Dans le cadre de la campagne d'inventaire du patrimoine, il est proposé d'engager, pour les années 2025 à 2028, une nouvelle phase qui concernera les communes de La Fontaine-Saint-Martin, Oizé, Mansigné et Saint-Jean-de-la-Motte. Cette opération s'inscrira à l'échelle des deux intercommunalités de Sud Sarthe et du Pays Fléchois, permettant ainsi d'assurer une couverture cohérente et transversale du territoire.

La réussite de cette campagne repose sur une connaissance fine du territoire, une capacité à mobiliser les acteurs locaux et la maîtrise de méthodologies spécifiques à l'inventaire du patrimoine. L'agent actuellement en poste, titulaire du concours d'attaché de conservation du patrimoine mais recruté sur un emploi contractuel, a déjà démontré son efficacité et son engagement à travers les inventaires menés sur Montreuil-le-Henri, Courdemanche et Saint-Georges-de-la-Couée. Son professionnalisme s'est traduit par une appropriation rapide des enjeux locaux, l'établissement de relations de confiance avec les élus, les habitants et les partenaires institutionnels, ainsi qu'une production reconnue pour sa rigueur et sa qualité.

L'ouverture d'un emploi permanent d'attaché de conservation du patrimoine apparaît donc essentielle pour garantir la continuité et la stabilité du projet. Elle permettrait d'éviter une perte de compétences et de mémoire acquises au fil des mois, et de sécuriser la dynamique engagée sur le territoire. À l'inverse, le fait de ne pas ouvrir ce poste pourrait exposer la collectivité à un risque élevé de turnover, à des périodes de vacance de poste, à une perte de dynamique dans la campagne d'inventaire, et à l'incertitude de trouver un profil adapté, motivé et opérationnel. Par ailleurs, la stabilité de l'équipe est une condition indispensable pour maintenir les cofinancements régionaux, qui sont souvent conditionnés à la qualité et à la continuité de l'action.

L'ouverture de ce poste constitue donc un levier de fidélisation et de sécurisation du projet à long terme, au bénéfice du territoire, de ses habitants et de la valorisation de son patrimoine.

Pour procéder à l'ouverture de cet emploi permanent dûment proposé, il est prévu de fermer un autre emploi inscrit à la grille d'emplois du PETR, ce qui nécessite l'adoption de deux délibérations distinctes.

Il est donc proposé au Comité Syndical de se prononcer sur ces délibérations de fermeture et ouverture de poste.

Délibération du comité syndical :

- *Le Comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité*
- **Patrimoine : Augmentation des coûts des guides-conférenciers dans le cadre de vacations externalisées**

Dans le cadre de l'actualisation des conditions de recrutement des guides-conférenciers, il est proposé au comité de procéder à une revalorisation des tarifs de vacation, en cohérence avec l'évolution de l'inflation sur les années 2023 (+4,9 %) et 2024 (+2 %). Cette mesure vise à garantir une juste rémunération des intervenants, à maintenir l'attractivité des missions proposées et à reconnaître la qualité du travail fourni, tant pour les visites guidées que pour la rédaction de supports pédagogiques.

L'ajustement des tarifs concerne l'ensemble des prestations assurées par les guides-conférenciers, qu'il s'agisse des visites en semaine, des interventions en langue étrangère, des vacations les week-ends ou jours fériés, des visites pédagogiques ou de la rédaction de dépliants. Les nouveaux montants proposés prennent en compte la hausse cumulée de l'inflation et permettront de rester en phase avec les pratiques observées sur d'autres territoires.

Le tableau ci-dessous présente le détail des évolutions tarifaires :

Prestation	Durée	Coût horaire actuel (€)	Salaire brut actuel (€)	Nouveau coût horaire (€)	Nouveau salaire brut (€)
Rédaction de dépliants	4h	23,81	95,22	25,50	102,00
Vacation WE ou jour férié	2h	36,23	72,45	38,80	77,60
Vacation WE/jour férié en langue étrangère	2h	41,40	82,80	44,30	88,60
Vacation semaine	2h	23,81	47,61	25,50	51,00
Vacation semaine en langue étrangère	2h	30,02	60,03	32,20	64,40
Visite pédagogique	2h	23,81	47,61	25,50	51,00

Cette revalorisation tarifaire permettra de mieux valoriser voir fidéliser les intervenants, de garantir la qualité des prestations proposées au public et de s'inscrire dans une politique de valorisation des métiers du patrimoine. Il est donc proposé au comité d'adopter ces nouveaux tarifs à compter de la prochaine campagne de recrutement.

Délibération du comité syndical :

- *Le Comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité*

- Patrimoine : Demande de subvention pour la résidence d'artistes 2025-2026**

Dans le cadre des résidences du Pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir, pour l'édition 2025-2026, il est proposé de solliciter une subvention de 16 000 € auprès de la DRAC, inscrite dans un budget global de 35 000 €. Ce projet, dont la contribution du PETR s'élève à 14 000 € (dont 10 000 € sont la valorisation de frais salariaux), s'articule autour de la thématique de la photographie et de son histoire, avec une attention particulière portée à l'évolution des techniques photographiques et de retouche. Cette orientation répond à l'appel à projet national pour la labellisation « Bicentenaire de la Photographie » lancé par le ministère de la Culture.

Plan de financement proposé :

Financeur	Montant (€)
DRAC	16 000
PETR (dont 10 000 € salaire)	14 000
Autres financements / Partenaires*	5 000
Total	35 000

* À adapter selon les autres sources de financement mobilisées (collectivités, mécénat, etc.).

La résidence prendra la forme d'une médiation culturelle innovante, invitant le public du territoire, avec une attention particulière portée aux jeunes, à s'approprier la photographie comme outil d'expression et d'interprétation de leur espace de vie, qu'il s'agisse de la ville, du village ou de la ruralité, avec un regard prospectif. Le projet prévoit une collaboration avec l'atelier Malicot, association reconnue pour la valorisation de l'histoire de la photographie à Sablé-sur-Sarthe, afin de proposer une exposition itinérante « photomobile » ainsi que d'autres actions de médiation en partenariat. Par ailleurs, des interventions de photographes locaux et de collectionneurs, engagés dans une démarche de création artistique, viendront enrichir la programmation.

La demande de subvention à la DRAC vise à garantir la faisabilité et l'ambition de ce projet, en assurant un haut niveau de qualité artistique et une large accessibilité pour les publics du territoire.

Délibération du comité syndical :

Mme Cohu indique que le projet de cette année est resté dans l'enveloppe budgétaire, avec l'édition d'un livre. Plusieurs écoles ont travaillé avec des artistes sur des histoires, permettant la découverte du site et suscitant la satisfaction des artistes. Une nouvelle résidence est envisagée pour 2026, avec un besoin de subvention estimé à 16 000 €.

M. Boussard intervient pour signifier que l'ouvrage et la résidence étaient de qualité.

- *Le Comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité*
- Régie de recettes : Délibération relative à l'extension des activités de vente et aux modalités d'encaissement**

Dans le cadre du fonctionnement de la régie de recettes, la Trésorerie nous a récemment sollicités afin de prendre une délibération autorisant la vente de nouveaux produits, tels que des livres, des fournitures accessoires, des objets divers, des jeux ou encore des fournitures culturelles. Après vérification, il apparaît qu'un avenant autorisant spécifiquement la vente de livres a déjà été adopté. Toutefois, afin d'anticiper d'éventuels développements de nos activités — notamment la vente de jeux ou d'autres objets culturels — il peut être pertinent de prendre une nouvelle délibération élargissant le champ des produits concernés. Cette démarche permettrait de sécuriser juridiquement nos pratiques et d'offrir davantage de souplesse à la régie pour l'avenir.

Par ailleurs, la Trésorerie avait également demandé qu'une délibération soit prise pour autoriser l'encaissement par carte bancaire. Après analyse, il s'avère que notre acte constitutif de régie prévoit déjà cette possibilité, rendant une nouvelle délibération sur ce point non nécessaire. Néanmoins, il peut être opportun de rappeler dans la présente délibération que la régie est habilitée à accepter ce mode de paiement, afin de lever toute ambiguïté et de répondre aux attentes des services de la Trésorerie.

Il est donc proposé au comité d'adopter une délibération visant à élargir l'objet de la régie de recettes à la vente de fournitures accessoires, objets divers, jeux et fournitures culturelles, tout en réaffirmant la possibilité d'encaisser les recettes par carte bancaire, conformément à la réglementation en vigueur et à l'acte constitutif de la régie. Cette mesure vise à garantir la sécurité juridique de nos opérations et à accompagner le développement de nos activités de vente au service du public.

Délibération du comité syndical :

- *Le Comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité*

- **Sentiers « Au Fil du Loir » : Avancement du projet**

Le point d'avancement du projet met en évidence une dynamique de concertation active avec l'ensemble des intercommunalités concernées. Des rencontres ont déjà eu lieu ou sont programmées : le Pays Fléchois a été rencontré le 7 mai, avec Loir Lucé Bercé le 23 mai, tandis qu'un échange technique a déjà été réalisé avec Sud Sarthe, en amont d'une réunion réalisée le 10 juin dernier. Le sujet a également été évoqué lors du Comité de Pilotage mobilité à Vaas le 20 mai, où la volonté d'intégrer le projet dans une réflexion globale sur le tourisme et la mobilité douce a été affirmée.

Concernant les attentes et les prochaines étapes, il a été demandé à chaque intercommunalité de se prononcer sur l'opportunité de confier le portage du projet au PETR, à la suite du comité syndical du 1er avril. Le bureau syndical s'est prononcé favorablement sur la coordination du projet de sentier par le PETR le 03/06 dernier.

Dans ce cadre, le PETR assumera son rôle de coordinateur et de pilote du projet, à la manière d'un opérateur de programmation et de coordination (OPC). Il s'agirait pour le PETR d'assurer la cohérence d'ensemble, d'animer les instances de suivi, de centraliser l'information et de faciliter la concertation entre tous les partenaires.

Pour l'organisation, il est proposé de rechercher un stagiaire afin de faire avancer le projet, de mettre en place un comité technique (COTECH) réunissant les techniciens intercommunaux, ainsi qu'un comité de pilotage (COPIL) composé des élus, qui se réunirait une fois par an pour faire le point sur l'avancée des travaux.

Délibération du comité syndical

Mme Latouche précise que le projet sera piloté avec le recrutement d'un stagiaire prévu pour fin 2025/début 2026. Un comité technique et un comité de pilotage seront mis en place. Elle souligne les importants défis juridiques liés à la prise de contact avec les propriétaires avant le lancement des travaux.

- *Le Comité syndical adopte cette délibération à l'unanimité*

Point et questions divers :

M. Jaunay (CoDev) fait un point sur la concertation, soulignant l'engagement fort des membres du CODEV et la relation de confiance instaurée avec les élus, ce qui permet de concrétiser de nombreux projets.

Il note également une relation positive avec la population et l'émergence de nouveaux projets pour la rentrée. Il évoque une réunion prévue dans les Mauges (rencontres TEPOS), comprenant des visites de sites de production agricole à faible empreinte carbone et de biogaz, et souhaiterait la participation de quelques élus. Il rappelle que la concertation constitue une ressource précieuse pour les élus et invite à renforcer le travail collaboratif.

Sur les enjeux politiques nationaux, M. Jaunay soulève la question du rôle des conseils de développement au niveau national, notamment à la suite d'un amendement voté au Sénat. Il souligne la reconnaissance par le Comité 21 de l'importance des travaux communs avec les élus et défend le modèle de concertation comme une ressource capitale pour les élus, insistant sur la nécessité de travailler collectivement.

M. Hauville évoque la signature historique avec M. Paquet, maire de la Bruère-sur-Loir pour la création avec SAS citoyenne d'un projet de parc solaire au sol sur la commune. L'objectif est de lancer deux projets à l'automne visant à construire 500 km² d'autoconsommation collective. Un partenariat est noué avec Enercoop, qui s'engage en prise de risque pour le portage des opérations. La décision finale sur ce projet est attendue pour septembre.

CALENDRIER DES PROCHAINS COMITES SYNDICAUX ET BUREAUX DU PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Mercredi 10 septembre 2025 , de 14h30 à 16h30	
	Mardi 23 septembre 2025 , à 18h
Mercredi 15 octobre 2025 , de 14h30 à 16h30	
	Mardi 18 novembre 2025 , à 18h
Mercredi 03 décembre 2025 , de 14h30 à 16h30	
	Mardi 20 janvier 2026 , à 18h